

VOIES ET MOYENS—Fin.

EXPOSE BUDGETAIRE—Fin.

M. Thompson (Yukon)—Fin.

fer que toute autre industrie—1970; obligé de nous adresser à l'étranger pour avoir les capitaux nécessaires à l'exploitation de nos mines—1970; quel pays n'a pas sa taxe de guerre?—1970; ces taxes ne m'effraient nullement—1970; mineurs sont des gens aussi loyaux que nous tous—1970; sont prêts et heureux de payer ces taxes de guerre—1970; ce n'est pas le capitaliste qui est atteint, mais les compagnies seulement qui font de gros bénéfices par la hausse des prix des matériaux—1971; ceux dont les bénéfices sont minimes n'auront pas à y contribuer—1971; l'industrie minière acceptera ce bill—1971.

Hon. F. Oliver—Faut envisager la situation créée et pourvoir au service de l'intérêt sur la dette de guerre—1973; pour une période d'au moins trente ans—1973; serait déplorable que l'on adoptât un projet d'impôts offrant nombre d'inconvénients et de difficultés à vaincre, alors qu'il nous faut pourvoir aux besoins d'une situation permanente—1973; c'est par une mesure de nature permanente qu'il faut pourvoir aux besoins de pareille situation et non pas par des mesures provisoires—1973; est-ce que le Gouvernement comprend que c'est une taxe sur l'entreprise plutôt que sur la richesse et qu'alors on ne peut pas la maintenir avec succès pendant la durée de l'emprunt de guerre—1973; en même temps il dresse un obstacle à l'expansion des entreprises industrielles et commerciales du pays—1973.

M. Stevens—Question de l'intérêt sur le revenu—1976; taxe de cette espèce existe dans toutes les provinces du Canada—1976; ce régime d'impôt s'adapte tout particulièrement aux provinces—1976; Gouvernement fédéral serait mal avisé s'il essayait d'envahir ce domaine—1976; défie les libéraux de faire de cette question l'un des articles de leur programme politique—1976.

Reprise de l'étude des résolutions en comité—1984 et 2068.

M. Loggie—Suis persuadé que le ministre perfectionnerait grandement son projet de loi, s'il réduisait le minimum du capital—2080; il s'est déjà assuré le pouvoir d'obliger toutes les maisons d'affaires d'avoir une période de comptabilité—2080; cela sera une bonne chose pour les compagnies d'affaires et aussi pour leurs créanciers, bref pour tout le pays—2080; je demanderais qu'on abaissât le minimum du capital à \$20,000—2080; opposé aussi à l'écart entre les bénéfices autorisés de 7 et 10 p. 100—2080.

Sir Wilfrid Laurier—Propose un amendement d'accord avec le principe adopté dans la loi des Etats-Unis—2080; les profits d'une compagnie non canadienne seront les profits nets provenant de ses affaires canadiennes, y compris ses opérations à l'intérieur et à l'extérieur du pays—2081; paragraphe 2 de l'article 5 ainsi modifié est adopté—2081.

Résolutions adoptées—2104.

VOTES.

ABOLITION DE LA PEINE DE MORT.

M. Bickerdike—Propose que le bill n° 2 soit maintenant lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité spécial, avec instructions de faire rapport dans le plus court délai possible—2063.

Rejeté: Pour, 4; contre, 21—2064.

AMENDEMENT AU BILL MODIFIANT LA LOI DES PETITES CREANCES RELATIVES AUX CHEMINS DE FER DE L'ETAT.

M. Hughes (King, I.P.-E.)—Propose que le bill ne soit pas lu maintenant pour la 3e fois, mais qu'il soit renvoyé à un nouvel examen du comité général pour la discussion de l'amendement suivant: "Les dites lois seront supposées avoir eu leur effet dans le cas de réclamations relevant de l'exploitation de tous les chemins de fer et de tous leurs embranchements et prolongements aux et depuis les dates respectives auxquelles les dites lois ont été adoptées, et elles s'appliqueront et s'étendront de la même manière et d'une façon aussi complète qu'elles s'appliquent et s'étendent aux réclamations relevant de l'exploitation de l'Intercolonial"—3458. Amendement rejeté: Pour, 24; contre, 50—3467.

BILL TENDANT A FACILITER L'EXECUTION DES LOIS PROHIBANT LE TRAFIC DES BOISSONS ENIVRANTES.

M. Guthrie—Propose l'amendement suivant: Substituer le texte suivant à celui de l'article 2: "Nulle patente et nul renouvellement de patente ne seront désormais accordés sous l'empire de la loi du Revenu de l'intérieur pour permettre à qui que ce soit d'exploiter l'industrie de distillateur, de brasseur ou de malteur en toute province où est en vigueur une loi provinciale interdisant la vente des spiritueux"—3095.

Rejeté: Pour, 28; contre, 43—3096.

DECISION DE M. L'ORATEUR SUR RESOLUTION CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS DANS L'ONTARIO.

M. l'Orateur—Décide qu'on a eu tort de soulever la question de règlement relativement à la résolution de M. Lapointe (Kamouraska) sur l'enseignement du français dans l'Ontario—3848.

M. Northrup en appelle à la Chambre de la décision de M. l'Orateur—3849.

Décision maintenue: Pour, 134; contre, 9—3849.

DEMANDE D'ENQUETE DANS LES OPERATIONS DE LA COMMISSION DES OBUS.

Sir Wilfrid Laurier—Propose la motion suivante: "Qu'il soit nommé un comité de membres de la Chambre aux fins de faire une enquête sur tous les achats d'obus ou autres munitions ou articles quelconques par la commission des munitions formée par le ministre de la Milice, tel qu'énoncé en cette Chambre le 15 avril 1915 par le premier ministre, et aussi sur tout marché passé ou toute commande